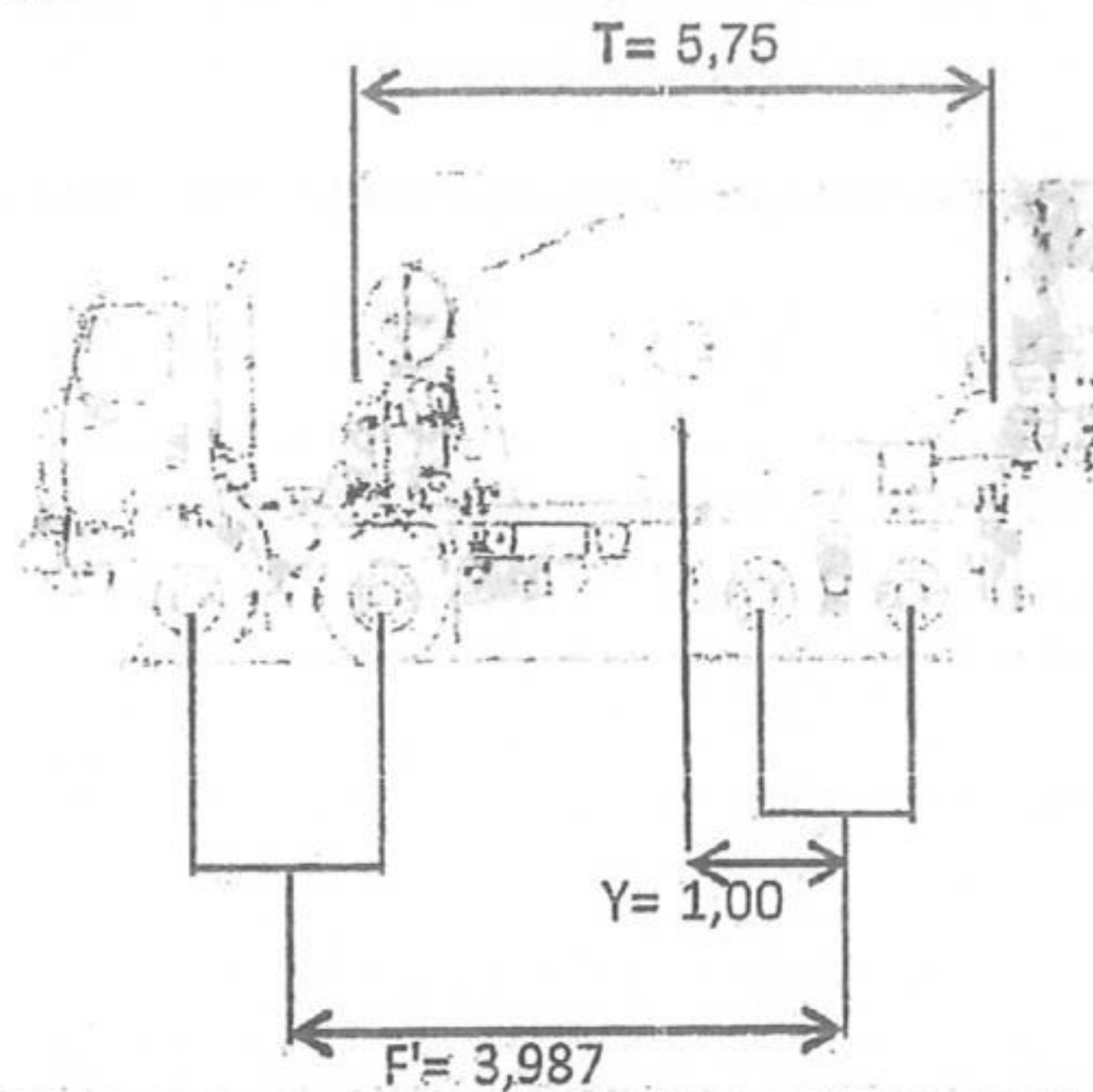


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



Positionnement	AV	AR	
Positionnement réservoir carburant / essieu :	0	3,95	m
Positionnement réservoir Ad Blue / essieu :	0	4,05	m

Volumes		
Carburant :	290	litres
Ad Blue :	57	litres

Densité		
Carburant :	0,85	kg/l
Ad Blue :	1,09	kg/l

Influence sur les essieux	AV	AR	
Carburant :	246	62	Kg
Ad Blue :	62	15	Kg

	AV	AR
Poids à vide corrigé	7 908	5 677

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT:

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times (Y / F')$	=	18 265	x	0,25	=	4 581 kg
Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times (F' - Y) / F'$	=	18 265	x	0,75	=	13 684 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Poids à vide: PV.AV	7 908	kg	Poids à vide: PV.AR	5 677	kg
Poids conducteur et passagers:			Poids conducteur et passagers:		
p.AV =	150	kg	p.AR =	0	kg
Essieu(x) AV $Ch\ AV =$	4 581	kg	Essieu(x) AR $Ch\ AR =$	13 684	kg
(ou pivot) $PT\ AV\ total =$	12 639	kg	$PT\ AR\ total =$	19 361	kg
$PT\ AV\ autorisé:$		kg	$PT\ AR\ autorisé:$		kg
minimal (2)	5 782	kg	minimal (2)	2 404	kg
maximal (2)	16 000	kg	maximal (2)	21 000	kg

Fait à St Just, le 07-févr-2020

signature et cachet

NOTA:

Porte à faux AR utile: distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
 Ferrures et charnières: dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage ...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.